

# BULLETIN

12 Janvier 1893.

\* \* En France l'excitation causée par les révélations du scandale de Panama est plus intense que jamais. Le public est épouvanté à la vue de cette gigantesque spoliation et il se demande s'il est le jouet d'un rêve ou s'il est bien dans la réalité. On est frappé de stupeur en voyant l'audace avec laquelle opéraient les misérables qui volaient ainsi sans pitié les trop confiants actionnaires de la compagnie. Un grand nombre d'hommes publics sont compromis. Parmi eux se trouvent des sénateurs, des députés, des anciens ministres, des agents, des banquiers etc. De tous côtés les mains se tendaient pour saisir la proie. Il est considérable le nombre de ceux qui ont pris part à la curée.

Parmi les personnages compromis à divers degrés on mentionne messieurs Floquet, ex-président de la chambre des députés, Clémenceau député, Albert Grévy, sénateur, Rouvier, ancien ministre des finances etc. etc. Se voyant compromis, M. Rouvier, tout en protestant de son innocence, a donné sa démission de ministre. Il a été remplacé par M. Tirard, ancien premier ministre.

L'homme qui paraît le plus coupable dans ces fraudes est le juif allemand Cornélius Herz, actuellement réfugié en Angleterre. Ce triste personnage est grand officier de la légion d'honneur.

Plusieurs anciens directeurs et employés supérieurs de la compagnie de Panama subissent aujourd'hui leur procès devant la première chambre de la cour d'Appel de Paris. Cette cour est présidée par M. Périvier. Ces personnages sont

Prévenus :

D'avoir, conjointement et depuis moins de trois ans avant le dernier acte de poursuite à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un événement chimérique et d'un crédit imaginaire, dissipé des sommes provenant d'émissions qui leur avaient été remises pour un usage et un emploi déterminé, et escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui ;

Délits prévus et réprimés par les articles 405, 406, 408 2, 5, 59 et 62 du Code pénal.

\* \*\*

\* \* Avant hier, le 10, avait lieu la rentrée des chambres françaises après les vacances de Noël et du jour de l'an. A la Chambre des députés M. Floquet, ex-président, a retiré sa candidature et M. Casimir Perrier a été élu Président avec une majorité de 155 voix.

Le ministère Ribot qui ne comptait qu'un mois et quelques jours d'existence a donné sa démission. Le prétexte de cette démission est la divergence d'opinions qui existait entre les ministres relativement aux poursuites à être intentées contre M. Baïhaut, ancien ministre des Travaux Publics, gravement compromis dans l'affaire de Panama. La crise a été de courte durée. Le président Carnot à chargé de suite M. Ribot de former un nouveau ministère, ce qui a été fait dans quelques instants. Cette fois-ci messieurs Loubet et de Freycinet ont été laissés de côté et remplacés par deux hommes nouveaux, messieurs Viger et Loizillon.

Le nouveau ministère est composé comme suit :

Président du Conseil : M. Ribot, ministre de l'intérieur.—M. DEVELLE, affaires